

Réunion n°4 avec le Rectorat du mercredi 14 février 2024 (10h-12h).

Sont présents en visio : SNPTES, SNUIPP, SE.

Sont présents dans la salle : la DRH, la SG adjointe, l'IA-DAASEN 1D, la DPEP, la DPES, SNES, CGTR, SNALC, SUD, SNUEP, SPELC, FEP, SNUDI, AD, CFTC, SAIPER, SNE.

Lexique :

IA-DAASEN 1D EP : inspectrice d'académie, directrice adjointe des services de l'éducation nationale en charge du premier degré et de l'éducation prioritaire

DPEP : division des personnels enseignants du premier degré

OSTIC : système d'information pour les organisations syndicales

DSI : division des services informatiques

Les questions du SNE-CSEN

1- OSTIC : au niveau national les personnels AESH sont-ils compris dans la liste des personnels 1D (car au niveau académique ce n'est pas le cas) ?

Réponse : ce ne serait pas logique car les AESH ne sont pas des PE et localement les académies suivent les consignes nationales, mais nous allons tout de même vérifier auprès de la DSI.

2- Éducation prioritaire : on a entendu en fin d'année 2023 que le réseau des écoles de Fayard à Saint-André deviendrait REP+ mais la semaine dernière on entend que ce serait pour l'année scolaire 2024/25, qu'en est-il exactement ?

Réponse : les écoles et le collège de Terrain Fayard ont une bonne chance d'intégrer la nouvelle carte de l'éducation prioritaire de la rentrée 2024 (tous les acteurs IEN, IA... le demandent), cependant elle sera remodelée après réexamen de la carte de la politique de la ville.

3- Administration : quelle est la différence administrative et juridique entre une circulaire et une note ?

Réponse : depuis le 12/06/2020 (arrêt du Conseil d'État) les documents émanant d'une autorité publique peuvent faire l'objet d'un recours donc la distinction entre circulaire et note n'a plus lieu d'être.

4- Remises d'ordre / Direction d'école : les directeurs d'école ont reçu un courriel relatif aux "remises d'ordre pour non-fréquentation prolongée de la restauration scolaire liées à la pratique d'un culte » émanant du chef de service de défense et de sécurité au ministère. Le service de restauration scolaire ne relève pas de l'éducation nationale (circulaire numéro 97-178 du 18 septembre 1997), c'est à la mairie de tout gérer : inscription, surveillance, qualité des repas. Elle doit donc gérer la liste des élèves qui mangent à la cantine. Est-il normal que les directeurs s'occupent d'un temps communal

pour des affaires religieuses ? Ils ont suffisamment de travail sans prendre en plus la charge des absences religieuses sur le temps de la pause méridienne (d'autant plus qu'en 2024 il n'y aura pas d'augmentation des temps de décharge de direction). N'est-ce pas aux parents de le signaler directement à la collectivité ?

Réponse : il faut remonter cette question au niveau national (ministère), l'IA ne doute pas que ce soit difficile pour certains directeurs.

5- PACTE/ Direction d'école : Le 15 novembre dernier il a été évoqué de « après bilan, prendre des parts fonctionnelles au second semestre ». Cela est-il déjà possible ?

Je me permets de citer un directeur d'école : *Pourquoi les Directeurs qui gèrent les PACTE n'ont pas été prévenus qu'il fallait remplir la demande. Il me semble que tout passe par eux comme d'habitude et que la prime pacte aurait dû être versée automatiquement pour la période entre septembre et décembre. A titre personnel j'ai perdu 1200 euros de cette prime car pas informé. Ne peut-on pas plaider ma cause exceptionnellement et m'en faire bénéficier car je reçois trop de courriels chaque jour. Aujourd'hui lundi 22 janvier j'en ai eu 26... et je ne suis déchargé que 2 jours par semaine !* Et les courriels ne sont qu'une partie de la fonction de direction.

Réponse : l'enveloppe académique globale a été utilisée, il n'y a aucune réserve. S'il y a des demandes d'avoir un reliquat de la part de certaines écoles c'est éventuellement possible.

6- OSTIC : pourquoi ne peut-on avoir accès à la boîte mail ostic (syndicat) sur une tablette, un téléphone portable et même sur certains ordinateurs fixes ou portables ?

Réponse : normalement c'est tout à fait possible, il y a un paramétrage à faire.

Les questions du S2DÉ-CSEN

1- École ouverte : quid des heures du Pacte liées à l'école ouverte non effectuées après le cyclone Belal ?

Réponse : une note de service a été diffusée, soit c'est reporté soit il y a bascule sur d'autres missions soit on arrête le paiement si impossibilité d'effectuer les heures.

2- Alerte : les écoles ne pourraient elles pas être dotées d'un système d'alerte téléphonique PPMS similaire à celui de l'alerte préfectorale cyclone ?

Réponse : non c'est un système propre à la préfecture, nous restons sur le sms classique.

D'autres sujets

- Nouvelles écoles à Saint-Louis (Zac Avenir) : il est prévu des mesures de carte scolaire avec le transfert de classes d'autres écoles (5 ELEM à Barquisseau, 2 ELEM + 1 ULIS à Henri Lapiere, 3 MAT à Roland Garros)
- État des écoles de Saint-Louis : certaines écoles ont été très impactées par les intempéries, il faut compter jusqu'à plusieurs semaines de travaux, un point sera fait cette semaine.

- LSU : lorsque les enseignants utilisent des logiciels reconnus, les directeurs doivent leur fournir les codes.
- Exclusion d'élèves du premier degré : les IEN ont raison de refuser l'exclusion d'élèves car il ne s'agit pas d'exclusion réelle - les écoles n'ont pas ce pouvoir - mais de mesure conservatoire, nous travaillons avec l'inspecteur référent direction et les référents directeurs sur un règlement-type pour aider et harmoniser les pratiques. Seule la mairie peut exclure définitivement (radier).
- MCS direction d'école, changement d'appellation : lorsque la décharge diminue il n'y a pas de sauvegarde de celle-ci mais les directeurs reçoivent une « bonification exceptionnelle de direction » (autrefois mesure de carte scolaire).
- Remplacement : malgré le recrutement de contractuels il y a toujours des difficultés, on remarque que les classes dédoublées sont fusionnées lorsqu'il y a un remplaçant.
- Si vous voulez en savoir plus, contactez-nous.

Anthony Payet (SNE)

Prochaine réunion mensuelle en visio uniquement prévue le 20 mars.